



Liberté de la presse

3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse



« Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les autres libertés, c'est par là qu'on s'éclaire mutuellement. »

Voltaire

« Le droit de dire et d'imprimer ce que nous pensons est le droit de tout homme libre, dont on ne saurait le priver sans exercer la tyrannie la plus odieuse. »

Voltaire

« Plus vous prétendez comprimer la presse, plus l'explosion sera forte. Il faut donc vous résoudre à vivre avec elle. »

René de Chateaubriand



Définition

Qu'est-ce que la presse ? La presse désigne l'ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite, et par extension l'ensemble des médias d'information. La presse peut se diviser en différentes catégories, en terme de : rythme de parution (quotidiens, hebdomadaires, mensuels, bimestriels etc.), contenu (presse généraliste et presse spécialisée), nature (information, divertissement, scientifique, etc.), et support (papier et en ligne).

Qu'est-ce que la liberté d'expression ? La liberté d'expression est inhérente à la liberté de la presse. Elle est considérée comme une liberté fondamentale et est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 10 décembre 1948, Article 19.

Rattachée à la liberté de la presse, la liberté d'expression est également en lien avec la *liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de manifestation et le respect d'autrui.*

Les limites de la liberté d'expression correspondent à la protection d'autres droits : « *Mes droits s'arrêtent là où commencent ceux des autres* ». L'incitation à la haine raciale, nationale, religieuse est interdite, tout comme l'appel à la violence physique ou la diffamation, la calomnie, le négationnisme, l'atteinte à la propriété intellectuelle et le secret professionnel.

Qu'est-ce que la censure ? La censure correspond à la vérification et à l'examen critique par le gouvernement des publications, œuvres littéraires, théâtrales ou cinématographique avant d'en autoriser ou non la diffusion au public. Il s'agit d'une limitation idéologique, politique ou morale déterminée par une autorité, généralement par le gouvernement.



Un peu d'histoire : la liberté de la presse

La presse écrite est apparue dès la **Renaissance** sous la forme de simples feuilles volantes, vendue en librairie ou par colportage, clandestinement.

En 1789, la **Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen** stipule dans son article 11 que « *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement [...]* ».

L'invention de l'imprimerie (années 1450) et la Révolution française (1789) n'ont pas suffi à réellement développer la presse. La censure est encore très présente et ce n'est qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, avec la Révolution industrielle, qu'elle se développe effectivement.

La **loi sur la liberté de la presse** est votée le **29 juillet 1881**, elle garantit l'indépendance des médias. L'article 1^{er} énonce que « *l'imprimerie et la librairie sont libres* ».

Au niveau internationale, la **Déclaration universelle des droits de l'homme** déclare en **1948**, dans l'article 19 que « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ».

En France et dans d'autres pays démocratiques, la presse est libre. Il ne faut pas oublier que cela n'est pas le cas dans beaucoup de pays, où la **censure** sévit. Il reste encore beaucoup de travail à faire sur ce terrain, c'est notamment pourquoi la Journée de la liberté de la presse existe.

Pour en savoir plus :

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

<http://www.textes.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10086&ssrubrique=10087&article=10116>

Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070722&dateTexte=vig>

Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>



Journée mondiale de la liberté de la presse

La Journée mondiale de la liberté de la presse a été instaurée en décembre 1993 par l'ONU, suite au séminaire pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste à Windhoek en Namibie (1991). Ce séminaire a conduit à l'adoption le **3 mai 1991** de la **Déclaration de Windhoek** pour la promotion de médias indépendants et pluralistes. Cette date anniversaire a été retenue pour célébrer la journée mondiale de la liberté de la presse.

Chaque année, le 3 mai est l'occasion d'**informer et de rappeler les principes de la liberté de la presse**. La liberté de la presse et d'expression est un droit à défendre, c'est un **fondement de la démocratie** qui est trop souvent bafoué. C'est également l'occasion de rappeler et de **rendre hommages aux journalistes tués ou emprisonnés pour avoir transmis l'information**.

Pour en savoir plus :

Déclaration de Windhoek, le 3 mai 1991

<http://www.un.org/french/events/presse2001/windhoek.htm>



La liberté de l'information, un moyen pour défendre ses droits

L'accès au savoir et à la compréhension pour les populations est permis par la presse. Or, pour cela la liberté de la presse doit être garantie : une presse censurée donne des informations fausses et tronquées. La **libre diffusion des idées et des informations** est capitale car elle permet aux populations de faire respecter ses autres droits.

Bien souvent, ce sont les plus défavorisés qui n'ont pas accès à l'information. La privation d'information les enferme plus encore dans leur situation. Pour les aider à en sortir, il faut commencer par les informer sur les droits et sur les moyens qu'ils ont pour les défendre. Cela passe par la presse, et par la presse libre. Les populations peuvent ainsi **réagir face aux décisions qui les concernent et participer au débat public**.

Pour en savoir plus :

La liberté de l'information comme instrument d'émancipation citoyenne : défense et exercice des autres droits (Unesco)

<http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php->

[URL_ID=29475&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=29475&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)



L'éducation à la presse et aux médias

L'éducation à la presse et aux médias est un moyen de développer chez les élèves le jugement critique. Un **esprit critique** dont ils auront besoin durant toute leur vie pour « *devenir des citoyens libres et responsables* ».

Les élèves peuvent ainsi expérimenter des techniques d'écritures nouvelles et peuvent expérimenter leur **droit d'expression**, à travers notamment les limites que cela implique.



ATELIER

CLEMI – Centre de liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information

Le CLEMI propose des ressources multiples à exploiter en classe sur l'éducation aux médias : dossiers thématiques, fiches pédagogiques, récits d'expériences, glossaire, modules vidéo.

<http://www.clemi.org/fr/dans-les-classes/>

Ceméa : Ressources pédagogiques

Ressources pédagogiques pour l'éducation aux médias (dossiers pédagogiques, regard critique sur des contenus plurimédias, pratiques pédagogiques, documentation, textes repères et réflexions pédagogiques, travaux d'étudiants, portails et liens).

<http://www.cemea.asso.fr/multimedia/enfants-medias/spip.php?rubrique78>

Cédérom Ecrans Mômes

Le dispositif Ecrans Mômes est un espace d'animation éducative ; Cette démarche pédagogique a pour objectif général de sensibiliser les jeunes de 8 à 12 ans à l'influence de l'image (publicitaire, journalistique...) dans notre vie quotidienne, dans notre manière de penser et de percevoir le monde aux travers des écrans.

<http://www.cemea.asso.fr/multimedia/enfants-medias/spip.php?rubrique85>

Curiosphere

Curiosphere propose des vidéos et des dossiers à utiliser en classe.

<http://www.curiosphere.tv/spheres/medias>

Dossier décryptage de l'actualité : <http://www.curiosphere.tv/dossiers-thematiques/19-decryptage-traitement-de-lactualite>

Dossier éducation à l'image : <http://www.curiosphere.tv/dossiers-thematiques/18-1-education-a-limage>

Vidéos sur l'éducation aux médias : <http://www.curiosphere.tv/video-documentaire/17-1-1-education-aux-medias>

UNICEF : Semaine de la presse et des médias dans l'école

L'Unicef choisit de sensibiliser les élèves aux droits de l'enfant en France et dans le monde à travers la presse écrite. Pour cela l'UNICEF propose un dossier pédagogique composé d'informations, d'activités et de ressources pédagogiques

<http://www.unicef.fr/contenu/info-humanitaire-unicef/la-semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-l-ecole>

Franc-parler

Franc parler.org, site de l'organisation internationale de la Francophonie, propose des pistes pédagogiques pour étudier la presse en classe, publier un journal papier ou en ligne, faire écrire des articles aux élèves, éduquer aux médias.

http://www.franparler.info/fiches/presse_sommaire.htm



EN SAVOIR PLUS

UNESCO – Journée mondiale de la liberté de la presse 2010

http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.php-URL_ID=29293&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Reporters Sans Frontières

<http://fr.rsf.org/>

Le classement mondial de la liberté de la presse 2009

http://fr.rsf.org/spip.php?page=classement&id_rubrique=1001

IFEX : Échange international de la liberté d'expression : le réseau mondial pour la liberté d'expression

<http://ifex.org/fr/>